



Hôpital Hôtel-Dieu de Paris

Centres de Rétention Administrative

Syndicats CGT et MICT-CGT - Hôtel-Dieu - 1, Place du Parvis Notre-Dame - 75004 PARIS

Téléphone : 01 42 34 81 82 - Standard : 01 42 34 82 34

Courriel : cgt.hotel-dieu@aphp.fr



Communiqué de presse

Trop de Zones d'Ombre

Le 10/06/2020

Les représentants des syndicats CGT et MICT-CGT de l'Hôtel-Dieu s'interrogent sur des événements successifs :

Que penser de l'annonce par les médias le 8 juin 2020, du démarrage du **démontage de l'échafaudage de la flèche, hautement contaminé aux poussières de plomb**, sur le chantier de la cathédrale de Notre-Dame ?

Le 9 juin 2020, un point intitulé « **Suivi de la situation du plomb** », lié à l'incendie du 15 avril 2019, a été inscrit à l'ordre du jour du CHSCT par les mandats de la CGT au CHSCT.

Les représentants CGT au CHSCT ont informé le président du CHSCT par courriel de la présence, lors du CHSCT prévu le 9 juin 2020, de deux personnes invitées, qualifiées sur ce point, ces personnes ayant les compétences professionnelles pour répondre aux inquiétudes et aux questionnements des représentants du personnel.

Au moment précis où le point concernant le plomb allait être abordé, les représentants CGT ont fait entrer Madame Annie THEBAUD-MONY, notre invitée pour ce point de l'ordre du jour, le président du CHSCT a refusé sa présence de manière catégorique et a clôturé autocratiquement la séance sans que le point soit abordé.

Madame Annie THEBAUD-MONY est spécialiste des risques du travail. Ses compétences scientifiques, requises pour aborder les questions que se posent les élus du CHSCT sur un sujet aussi complexe que le plomb, pouvaient constituer une aide précieuse au CHSCT. **Le refus non motivé de sa présence par le président est une atteinte au droit des élus CHSCT de faire appel à des personnes qualifiées sur des points spécifiques d'ordre du jour.**

Le deuxième invité qualifié, Monsieur Frédéric GUILLO a lui aussi des compétences techniques, faisant partie du Collectif plomb créé depuis l'incendie de Notre-Dame. Le président du CHSCT a évoqué son appartenance syndicale, ce qui renforce **le caractère infondé et discriminatoire de son refus.**

Il s'avère **qu'un rapport sur les carences de la prévention par rapport aux risques du plomb provoqués par l'incendie de la cathédrale de Notre-Dame** a été rédigé par les services de l'inspection du travail en juillet 2019, à la suite duquel le préfet de région a ordonné la suspension du chantier. La proximité entre le chantier de Notre-Dame et l'Hôtel-Dieu nous a amené à demander communication de ce rapport. Du fait de la pollution au plomb, générée non seulement sur la cathédrale elle-même mais dans les quartiers environnants, ce rapport nous concerne et pourrait nous permettre une meilleure appréhension des règles et obligations concernant les conditions de travail dans des lieux contaminés, comme le sont, non seulement le chantier, mais les édifices avoisinants, dont l'Hôtel-Dieu. De même, nous ne pouvons que nous étonner des multiples nettoyages réalisés et de la technique de revêtement spécial mise en œuvre sur le parvis pour le rendre accessible aux piétons, alors que les mêmes mesures n'ont été prises ni rue du Cloître Notre-Dame, ni à l'Hôtel-Dieu.

Qu'ont à cacher la direction générale de l'AP-HP, l'ARS d'Ile de France, la direction du GH, la direction de l'Hôtel-Dieu et la Préfecture de police, quant aux suites de la pollution aux poussières de plomb issues de l'incendie ? Par son comportement, le président du CHSCT de l'Hôtel-Dieu amplifie l'inquiétude du personnel et de ses représentants.